



Règlement intérieur

Accès par badge

Le CMFG est doté d'un contrôle d'accès par badge. Ce badge à usage personnel vous sera délivré au moment de votre inscription et vous permettra d'entrer pendant les heures ouvrables, autant de fois que vous le souhaitez. Quelques recommandations sont tout de même à noter :

- Il est interdit de faire entrer une personne étrangère au club avec votre badge.
- Toute personne ayant oublié son badge doit se faire connaître sans délai à un membre du bureau ou à un salarié présent (une sonnette sera installée à l'extérieur pour signaler votre présence)
- Votre carte est obligatoire et vous devez badger à chaque entrée! En cas d'oubli de votre carte, vous pouvez sonner mais vous présenter **IMPÉRATIVEMENT** à l'accueil **AVANT** de rentrer dans les vestiaires. En cas de non-respect de cette demande ou d'oubli répété, un avertissement vous sera adressé puis l'accès à la salle bloqué pendant une semaine en cas d'exagération.
- Si plusieurs adhérents arrivent en même temps chaque membre devra badger.

Toute personne ayant facilité l'accès à une personne étrangère au club se verra immédiatement exclue sans remboursement de la cotisation déjà versée.

La personne étrangère au club, quant à elle, ne pourra pas s'inscrire au club pendant une durée d'un an.

Cours dispensés

Les professeurs bénévoles ne détiennent aucun diplôme. L'adhérent, en cas d'accident, ne peut se retourner ni contre le professeur bénévole ni contre le club.

Cours sur écran

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les consignes affichées en salle pour votre sécurité (réglage du vélo, propreté ...) et nous vous rappelons que ces cours ne sont pas sous surveillance d'un professeur !

Certificat médical

Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la musculation et du fitness datant de moins de 3 mois est obligatoire pour l'inscription. La personne ne fournissant pas de certificat médical ne pourra être inscrite. Votre certificat médical, datant du 01 Septembre 2016 maximum, sera renouvelé chaque année pendant 3 ans après avoir rempli le questionnaire de santé (date à laquelle le texte est entré en vigueur). **La pratique de la musculation et du fitness est interdite aux enfants de moins de 15 ans.** Le club de musculation et fitness giennois décline toute responsabilité en cas d'accident survenu au cours de la pratique de la musculation ou du fitness.

Propreté - Hygiène

Tout adhérent doit accéder à la salle avec une serviette et des chaussures de sport propres. Par mesure d'hygiène et de sécurité, les tenues civiles pour faire de la musculation ou du fitness sont interdites ainsi que les coiffures (casquettes, chapeaux, foulards, bonnets etc ...). Concernant les chaussures, au bout du 2ème rappel et dans le cas où l'adhérent(e) se présente à nouveau sans chaussures propres, un avertissement lui sera adressé et son accès à la salle par badge lui sera bloqué durant une semaine.

Cotisation

Nous proposons un tarif couple. Les couples désirant bénéficier de ce tarif doivent impérativement venir ensemble le même jour pour procéder à l'inscription accompagnés d'un justificatif de domicile.

Nous proposons également un tarif étudiant. Afin de bénéficier de ce tarif, l'inscription sera prise avec la présence des parents accompagnés d'un accord parental écrit, d'une copie du certificat de scolarité et d'une copie de la carte d'identité.

Les personnes du CADA, présentant un document de la mairie, bénéficieront du tarif étudiant.

Remboursement de cotisation

La cotisation n'est pas remboursable et ne sera pas reportée quel que soit le motif (déménagement, mutation professionnelle, vacances ou absence prolongée ... etc), sauf pour maternité et maladie sur présentation d'un certificat médical.

Pour rappel:

La cotisation permet d'obtenir le statut de membre de l'association du CMFG.

Être membre de l'association donne le droit à l'accès de la salle pendant les heures d'ouvertures et la participation aux cours collectifs de l'association lorsqu'ils existent.

L'association loi 1901 repose sur le principe du bénévolat. La modification des horaires, la fermeture de la salle ou les cours non assurés pour cause d'imprévu ne seraient être un cas de remboursement de la cotisation.

Responsables de salle

Ce sont des membres du bureau (ils possèdent un tee-shirt marqué RESPONSABLE). Ils ont pour rôle de faire respecter le présent règlement, de donner des conseils pour les exercices de musculation. Ils sont le relais entre les adhérents et le bureau.

Enfants

Pour des raisons de sécurité, la présence des enfants (quel que soit l'âge) des adhérents est interdite dans la salle. Aucune dérogation ne sera acceptée.

Vol

Le club de musculation et de fitness de Gien décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires. Ceci s'applique également pour les vols ou dégradations qui pourraient être commis sur les véhicules stationnés dans l'enceinte de la maison des associations.

Exclusion

Le bureau peut, après un avertissement écrit adressé en lettre recommandée, exclure la personne non en règle (cotisation non à jour, pas de certificat médical, non respect du règlement intérieur). Aucun remboursement ne sera alors effectué.

Le Président.

L'adhérent

(Date et Signature précédée de la mention lu et approuvé)

